

La nouvelle réglementation NF

est en vigueur depuis le



pensez-y.

Arrêté du 20 octobre 2008 : "seuls les panneaux certifiés NF peuvent être utilisés sur les voies du domaine public routier."



Utilisateur



"Dès aujourd'hui, je renouvelle mon stock avec des panneaux normalisés mais je peux quand même utiliser mes panneaux non marqués NF jusqu'au 31 décembre 2013"

Revendeur



"J'exige de mon fournisseur que mes futurs appro soient conformes à la nouvelle réglementation mais je peux quand même écouler mon stock de panneaux non marqués NF jusqu'au 30 septembre 2009"



Fabricant



" Depuis le 1er juin 2007 toute notre gamme taliasign® est certifiée NF sous les numéros d'admission TP03, TD01, TS09 et TS10 "



Le respect du réseau